

L'acte de naissance du Scot

Séance particulière mardi soir pour le syndicat Rhône Provence Baronnies qui travaille à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (Scot). Ce document concerne un vaste territoire sur le sud Drôme, l'est Ardèche et le nord Vaucluse et qui représente 177 communes, pour plus de 235 000 habitants.

C'est un document de référence pour les politiques locales d'aménagement du territoire. Logement, transports et déplacements, équipements et services, emplois, santé, alimentation, etc. Le SCoT aborde les thématiques entrant directement en jeu dans la vie quotidienne des habitants du territoire. Ses objectifs sont fixés pour 20 ans.

Durant la séance qui s'est déroulée à Bollène, les élus, rassemblés autour du président Julien Cornillet (maire de Montélimar), ont adopté la prescription de la procédure d'élaboration du SCoT. Il s'agit en quelque sorte de l'acte fondateur de ce document qui est amené à prendre une grande importance dans les années à venir.

Avant la présentation de cette délibération, le sous-préfet de Nyons, Philippe Nucho, a pris la parole pour indiquer : « Je suis très heureux que ce Scot franchisse une nouvelle étape. C'est un Scot très ambitieux. La procédure avance, mais il faudra du temps pour que chaque territoire puisse s'exprimer ».



Les élus membre du syndicat se sont réunis à Bollène.

Un document qui devra respecter diverses contraintes, notamment sur la sobriété foncière en privilégiant les réhabilitations de friche par exemple, la mise en cohérence entre le développement du territoire et les ressources existantes, rendre le territoire plus résilient pour un développement durable et mieux intégrer les contraintes du changement climatique, valoriser et transmettre les richesses du territoire (naturelles, patrimoniales...), ou encore la cohérence entre l'aménagement du territoire et les déplacements (avoir un équilibre entre le développement en Vallée du Rhône et dans les territoires plus ruraux).

L'objectif est d'adopter ce Scot en 2026, après les prochaines élections municipales. D'ici là, les élus devront donc concevoir ce document avec une phase importance

qui doit être consacrée à la concertation, notamment avec le grand public. Les modalités seront prochainement arrêtées mais il y aura notamment un site internet pour les contributions du public (www.srpb.fr).

Les vice-présidents ont ensuite présenté les objectifs généraux de ce Scot : renforcer les solidarités territoriales entre urbain et rural ; anticiper, programmer et voir plus loin en s'inscrivant dans le long terme tout en étant en mesure de s'adapter ; qu'il soit un outil facilitateur sans être une strate administrative supplémentaire.

D'autres objectifs thématiques seront développés : économie, habitat, santé, la mobilité, environnement,

Concernant les grands projets à long terme, plusieurs ont été évoqués comme une gare TGV ou encore l'EPR en Tricastin.

F. O.